



Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 27 novembre 2023

Délibération N° 57

Objet : Achat d'un terrain + bâti- PA la Grande Marche - Javené

Exposé des motifs :

Fougères Agglomération est propriétaire d'un terrain sur lequel est implanté une longère en l'état d'abandon.

Cet ensemble immobilier est situé à Javené, Parc d'Activités de la Grande Marche (Parcelle ZC 100), à proximité immédiate des locaux accueillant les services de la Délégation des Marches de Bretagne et du centre de formation de la CCI et du futur projet d'implantation de la formation IRTEC, développée en partenariat avec la CCI MBO.

France Domaine a estimé la valeur de ce bien à 20 000 €.

De l'amiante est présente sur la toiture de la longère. Le coût du désamiantage est estimé à environ 20 400 € TTC.

Une négociation est en cours avec Fougères Agglomération pour une prise en charge partagée de ce coût de désamiantage.

Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser :

- l'acquisition du terrain + longère situés PA La Grande Marche à Javené (parcelle ZC 100) d'une surface de 1 200 m² pour un prix maximum net vendeur de 20 000 €.
- le Président à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation de ces résolutions

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 14 novembre 2023.

Avis du Bureau :

Avis du Bureau réuni le 27 novembre 2023.



Délibération soumise au vote :

Quorum : 29
Exprimés : 38
Contre : 1
Abstentions : 1
Pour : 36

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq